

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00074 Numéro SIREN : 521 831 438 Nom ou dénomination : A LA PORTE SAINT JEAN

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 691

B 691 E 14/6/2024

Bilan simplifié

Etat exprimé en €			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023				Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
ACTIF			Brut		Amortis. Provisions		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	216 000,00	012	83 160,00	132 840,00	154 440,00	
	incorporelles : - Autres	014	4 430,00	016	3 411,10	1 018,90	1 904,90	
	Immobilisations corporelles	028	63 536,43	030	27 305,00	36 231,43	34 341,72	
	Immobilisations financières (1)	040		042				
	Total I (5)	044	283 966,43	048	113 876,10	170 090,33	190 686,62	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052				
	Marchandises	060	7 096,24	062		7 096,24	8 367,77	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	- Clients et comptes rattachés	068	5 246,80	070		5 246,80	2 949,40	
	Créances (2) : - Autres (3)	072	3 848,65	074		3 848,65	6 237,28	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	8 058,72	086		8 058,72	67 712,05	
	Charges constatées d'avance	092	161,25	094		161,25	150,75	
	Total II	096	24 411,66	098	0,00	24 411,66	85 417,25	
Total général (I+II)			110	308 378,09	112	113 876,10	194 501,99	276 103,87
PASSIF						01/01/2023 - 31/12/2023 Net	01/01/2022 - 31/12/2022 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000,00	1 000,00	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		1 172,30	1 172,30	
	Réserves réglementées			130				
	Autres réserves			132		30 359,83	24 426,66	
	Report à nouveau			134			-10 563,52	
	Résultat de l'exercice			136		4 836,97	16 496,69	
	Provisions réglementées			140			3 702,00	
Total I				142		37 369,10	36 234,13	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	0,00	0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		86 023,57	152 454,68	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		7 479,01	14 200,59	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	5 907,61	172		63 630,31	73 214,47	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III				176		157 132,89	239 869,74	
Total général (I+II+III)				180		194 501,99	276 103,87	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

Pour copie certifiée
 Conformément : *[Signature]*

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	209				210			
	- Biens	215				214			
	Production vendue : dont export et livraisons intracommunautaires	217				218	617 115,00		611 691,47
	- Services								
	Production stockée					222			
	Production immobilisée					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226	6 783,36		6 333,42
Charges d'exploitation	Autres produits					230	11 707,69		6 771,57
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	635 606,05		624 796,46
	Achats de marchandises					234	106 322,86		107 855,97
	Variation de stock (marchandises)					236	1 271,53		3 969,58
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240			
	Autres charges externes					242	204 409,90		179 883,31
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	17 304,88		14 491,07
	Rémunérations du personnel					250	213 061,33		203 950,13
	Charges sociales					252	52 953,72		57 045,65
Produits et charges divers	Dotations aux amortissements					254	32 923,75		33 139,15
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges					262	389,56		354,05
	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259							
	Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	628 637,53		600 688,91
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	6 968,52		24 107,55
Produits et charges divers	Produits financiers				(III)	280	75,10		
	Produits exceptionnels				(IV)	290	3 702,00		
	Charges financières				(V)	294	4 908,43		5 716,13
	Charges exceptionnelles				(VI)	300	61,22		1 894,73
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347							
	Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348							
	Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	939,00		
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	4 836,97		16 496,69
B- RÉSULTAT FISCAL						312	4 836,97	314	16 496,69
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles*					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	4 836,97	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)					356			
	Déficit antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	4 836,97	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		388	
Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU						380			
Montant de la T.V.A. collectée						374			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :						378			
Effectif moyen du personnel* :						376			
Dont apprentis									
handicapés									
Effectif affecté à l'activité artisanale						861			
Montant des prélèvements personnels de marchandises* :						399			

Pour copie certifiée conforme -

[Signature]

LISTE DES ASSOCIES

de

La Société par actions simplifiée « A LA PORTE SAINT JEAN »
Au Capital de 1000 euros (Mille Euros).

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Annuelle Ordinaire
Du 31 mai 2024

N° d'ordre	NOM, PRENOM, DOMICILE	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1	JEANGUENIN Janine 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	<i>J. Jeanguenin</i>
2	JEANGUENIN François 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	<i>[Signature]</i>
3	MBOTY Alima 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	49	49	<i>[Signature]</i>
4	PRESTILEO Rosa 43, Avenue du Pont-Neuf 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	<i>[Signature]</i>
5	ROUER Nathalie 12, Route de Dun Le Palestel - Bridiers 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	<i>[Signature]</i>
6	TREBUJAIS Agnès Route de Barneige 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	<i>[Signature]</i>
7	PRECIS Georges Rodin 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	22	22	<i>Rodin</i>
TOTAUX		100	100	

Certifiée exacte et véritable, la présente feuille de présence faisant apparaître associés présents ou représentés, porteurs de 100 parts exprimant un nombre égal de voix.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente :

J. JEANGUENIN

J. Jeanguenin

Le Secrétaire :

F. JEANGUENIN

[Signature]

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 31 mai 2024

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice écoulé.
Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes au 31 décembre 2023.
Ils donnent à la Présidente quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la continuité de sa gestion pour l'exercice suivant et la décharge de son mandat.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme de 4837 euros de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 4837 € sera viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».
- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 30360 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 35197 €.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

*Par Copie Certifiée
Cae Forme.
J. Kaupman*

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 31 mai 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de la Société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon des formes et règlements en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 4837 euros, après déduction des charges, amortissements et provisions, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1 – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice :

La Société poursuit normalement son activité.

2 – Convention visées à l'article 50 de la Loi sur les sociétés :

Les avances en compte courant consenties par les associés n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

3 – Affectation des résultats :

Pour l'exercice 2023, nous vous proposons d'affecter le résultat net de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 4837 € sera viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».
- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 30360 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 35197 €.

4 – Quitus à la Présidente :

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et la continuité de sa gérance pour l'exercice suivant.

Fin du rapport.

Par copie certifiée
conforme.
J. Jeauneau

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt quatre, et le trente et un mai à vingt heures trente,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Les associés entrant en séance ont signé une feuille de présence suivant laquelle, sont présents, ou représentés :

- Madame Janine JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Monsieur François JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Madame Alima MBOTY, propriétaire de quarante neuf actions de 10 €,	ci	49,
- Madame Rosa PRESTILEO, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Nathalie ROUER, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Agnès TREBUJAIS, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Monsieur Georges Rodin PRECIS, propriétaire de 22 actions de 10 €,	ci	22,

Total des parts représentées, 100 actions de 10 € soit un capital de 1000 €

L'Assemblée est présidée par Madame Janine JEANGUENIN, en qualité de Présidente.
Monsieur François JEANGUENIN est appelé aux fonctions de Secrétaire.

La Présidente constatant que la totalité des parts composant le Capital Social est présente ou représentée, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour libellé ainsi qu'il suit :

- rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et clos le 31 décembre 2023,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire,
- le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice qui reste annexé au présent procès verbal,
- le texte des résolutions proposées.

La Présidente fait alors procéder à la lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est alors engagée, au cours de laquelle les précisions qu'ils réclament sont données aux associés.

Lorsque les débats sont clos, personne ne demandant plus la parole, les projets de résolutions sont mis aux voix.

Par Copie certifiée Conforme


Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires, et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Elle constate qu'aucune question n'a été posée préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ils confèrent à la Présidente tout pouvoir pour mener à bien la politique commerciale de la SAS, pour la continuité de son activité.

Ils donnent à la Présidente, quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme de 4837 € de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 4837 € sera viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».
- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 30360 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 35197 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente

J. JEANGUENIN


Par Copie Certifiée
En forme.
